



interliaisons

CE DE L'UCR-CGT DU 4 OCTOBRE 2011 Compte-rendu des travaux (Suite)

NOVEMBRE
2011
N° 73
BIS

- Interventions du collectif « femmes retraitées » :
Gilka GEORGES : pages 2 à 4
- Relevé de décisions : page 5

Il ne s'agit pas d'une erreur de numérotation, simplement de s'y retrouver dans la «collection» des Interliaisons. La CE du 4 octobre avait deux points à l'ordre du jour : l'approbation des comptes qui a fait l'objet du SPÉCIAL N° 73 et une intervention (suivi d'un débat) du collectif «Femmes retraitées». Le BIS ajouté au numéro 73 vous permettra de regrouper ces deux numéros pour avoir l'intégralité des travaux de la CE du 4 octobre 2011...

Les permanences de l'UCR-CGT

Du 8 au 10 novembre

Jacques Bougouin

Pascal Martini

Du 15 au 17 novembre

Hélène Salaün

Jean Pierre Grenon

Contact : 01 48 18 87 52 ou 01 48 18 32 11 • En cas d'absence : le 01 48 18 87 56

N°166 de Vie Nouvelle : L'Europe, la crise, les agences de notation et notre dossier : **SYNDIQUÉ ET RETRAITÉ ?** L'interview de François Thierry-Cherrier, secrétaire général de l'UCR-CGT et notre invité : Julien Lauprêtre, président du Secours Populaire Français, etc. (EN PAGE 4)

Novembre 2011						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

■ 3 : Toute la journée - Bureau de l'UCR
■ 17 : 9h/16H.30 - CE de l'UCR

Décembre 2011						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	25	25
26	27	28	29	30	31	

■ 1 : 9H./13H. - Bureau de l'UCR
■ 7 : Journée d'études Europe
■ 8 : 9h/16H.30 - CE de l'UCR
■ 15 : Bureau de l'UCR - Toute la journée

CE de l'UCR 4 octobre 2011

1

INTERVENTION DU COLLECTIF «FEMMES RETRAITÉES»

RAPPORT : GILKA GEORGES

Parler aujourd'hui des femmes retraitées, c'est dire l'enjeu pour notre organisation, tant sur le plan de l'action revendicative que sur celui de sa propre évolution. Il suffit de rappeler que parmi les retraités, il y a 45 % d'hommes et 55 % de femmes.

La majorité des retraités sont des femmes, et leur difficulté à vivre est grande. Si l'écart de rémunérations brutes annuelles entre les femmes et les hommes est encore de 27 %, l'écart des retraites entre hommes et femmes est de 38 %, et les réformes de 1993 et 2003 ont accentué ces inégalités. Les pensions des femmes sont bien souvent amputées du fait de carrières professionnelles incomplètes, d'interruption, de temps partiel consécutifs aux charges de famille, en clair, les femmes sont pénalisées parce que mères de famille !

La pension moyenne est de 1122 euros par mois (825 euros pour les femmes). 36 % des femmes retraitées perçoivent moins de 700 euros par mois pour survivre, ce qui est inférieur au seuil de pauvreté fixé à 940 euros, 64 % touchent moins de 900 euros. Si la grande majorité des retraités est directement impactée par le poids croissant des dépenses contraintes, les mesures d'austérité touchent plus particulièrement les femmes dont le pouvoir d'achat se réduit comme une peau de chagrin.

Souvent fragilisées par la perte de leur conjoint et/ou des soucis de santé dont le coût restant à charge est de plus en plus lourd, elles subissent la crise de façon plus importante. Les atteintes incessantes contre la sécurité sociale avec les remboursements massifs, la hausse des différents forfaits, les dépassements d'honoraires, la hausse des prélèvements sur les mutuelles, conduisent les retraités et notamment les veuves et les titulaires de basses pensions à renoncer à se soigner, ou reporter certains soins onéreux, quant on sait que le taux de femmes très âgées est supérieur aux hommes.

De plus la réforme du financement de la perte d'autonomie se fait attendre, voire est visiblement abandonnée. Les femmes ont donc toutes les raisons de s'engager dans l'action.

Il y a un potentiel important de femmes retraitées « indignées » pour reprendre une expression à la mode, cela doit nous préoccuper, et nous inciter à mieux répondre aux attentes de toutes en matière d'égalité, de mixité et de parité, gage d'efficacité pour notre syndicalisme et dans la bataille revendicative avec la CGT.

N'oublions pas que c'est grâce aux luttes acharnées de nos aînées que les femmes ont vu s'améliorer un tant soi peu leurs conditions de vie et de travail. Aujourd'hui, face aux mauvais coups du gouvernement et aux plans d'austérité qui se succèdent, les femmes risquent de perdre ce qu'elles ont gagné au fil des luttes. On n'est pas à l'abri par exemple de voir remises en cause les lois sur la contraception et l'avortement.

Le collectif femmes retraitées de l'UCR a souhaité que l'on informe la CE du projet qui s'inscrit dans la préparation du 8 mars 2012.

Depuis le Congrès de La Rochelle, ce collectif renouvelé, a pu tenir plusieurs réunions, malgré quelques difficultés de fonctionnement pour se réunir en totalité, difficultés qui devraient pouvoir s'améliorer.

Des propositions d'action avaient été faites pour le 8 mars 2011, qui ont été transmises par courrier via les USR et les UFR (deux courriers, une trame d'interview qui permettait aux femmes retraitées de pouvoir témoigner sur leur situation). Nous sommes persuadées que nombre d'initiatives ont été proposées, et que nombre de femmes se sont mobilisées, mais malgré une relance à nos organes, nous n'avons eu qu'une dizaine de retours certes intéressants et encourageants. Un « interliaisons » a d'ailleurs fait état de ces actions dans le n° 67 de mai 2011. Il manquait peut-être dans cet « interliaisons » un bilan de ce qui a été effectué afin de valoriser les actions réalisées dans les départements. Et puisqu'il s'agit d'actions

CE de l'UCR 4 octobre 2011

2

INTERVENTION DU COLLECTIF «FEMMES RETRAITÉES»

RAPPORT : GILKA GEORGES

spécifiques, pourquoi ne pas envisager de faire un tableau comme le fait Françoise Lichière pour toutes autres actions revendicatives ?

Le 8 mars 2011 n'étant qu'une étape, il convenait de poursuivre le travail engagé, et travailler sur une démarche permettant de mieux cerner les revendications spécifiques aux femmes retraitées, mais aussi travailler sur un renforcement de nos syndicats ou sections syndicales.

La participation de l'UCR au collectif confédéral femmes mixités permet un travail commun avec les femmes actives. Le projet du collectif confédéral pour mars 2012 s'oriente vers une rencontre pour l'égalité entre les femmes et les hommes, promouvoir l'égalité professionnelle et salariale, mieux répondre aux attentes de toutes et de tous en matière d'égalité, de mixité et de parité, gage d'efficacité pour notre syndicalisme et dans la bataille revendicative propre aux femmes, mais aussi et surtout, aider à la syndicalisation des femmes et à leur accès aux instances de décision particulièrement dans nos propres organisations.

C'est ce dernier volet qui a intéressé le collectif femmes retraitées. Nous avons donc fait le choix de travailler dans cette direction.

Dans un premier temps il nous est apparu nécessaire de faire un état des lieux, d'une part pour connaître le nombre de femmes retraitées, dans quelles orgas se situent-elles, comment sont-elles représentées dans les instances. Il importait également de connaître le fonctionnement dans nos structures, comment les courriers sont traités dans les USR et les UFR, qui transmet à qui ? Existe-t-il des collectifs femmes retraitées dans tous les départements ? Les femmes sont-elles sollicitées pour participer aux instances dirigeantes dans nos organisations ? Ce sont ces questions que nous nous sommes posées dans la préparation du 8 mars 2012. Il y a une grande opacité dans le fonctionnement de nos propres structures.

À la CE du 8 septembre, Chantal Petitjean nous informait de la réalisation d'un diaporama consistant à faire un état des lieux des retraités en France et par région, travail qui nous permettra d'amplifier le renforcement de notre organisation. Cela conforte donc notre proposition d'impulser la mise en place de collectifs de femmes retraitées dans les USR et les UFR, outil pour aller à une syndicalisation massive des femmes. C'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance de la proposition d'organiser des réunions régionales avec les UD, les USR et UFR, cela permettra sans doute de découvrir des interlocuteurs(trices) à tous ces niveaux.

Notre action pourrait se situer dans la rencontre de groupes de femmes retraitées.

Dans un premier temps, il faut privilégier le contact et le dialogue avec nos syndiquées, leur expliquer notre démarche, créer des relais dans les départements, régions, qui permettraient de mettre en place des débats sur le renforcement et la syndicalisation des femmes, en partant des revendications spécifiques, aider à la création de collectifs « femmes retraitées » ou à leur renforcement lorsqu'ils existent, travailler dans les sections avec les actives pour sensibiliser notamment sur la continuité syndicale, inciter nos organisations à laisser prendre aux femmes des places de responsabilité.

Parallèlement, il faudrait essayer d'établir des listes de femmes ayant été syndiquées à la CGT qui ne le seraient plus, et les contacter pour leur proposer à nouveau la syndicalisation. Ces rencontres pourraient aborder des thèmes sensibles tels le démantèlement de l'hôpital public, le manque de maisons de retraite et leurs coûts, l'insuffisance de transports en milieu rural, la disparition des services publics de proximité, etc., et bien entendu faire connaître nos propositions.

Dans un second temps, des rencontres avec des femmes non syndiquées. Là il va falloir aller chercher les femmes retraitées là où elles sont,

CE de l'UCR 4 octobre 2011

3

INTERVENTION DU COLLECTIF «FEMMES RETRAITÉES»

RAPPORT : GILKA GEORGES

trouver des instances, qui pourraient être par exemple des associations, je pense plus particulièrement aux adhérentes de LSR, ou à une association caritative du type Secours Populaire, on sait bien qu'on ne pourra pas contacter ou entrer dans toutes les associations. L'objet est de faire comprendre l'importance de la syndicalisation « retraités ».

Bien sûr nous n'avons plus de « patrons », mais aujourd'hui c'est l'Etat qui paie nos pensions et qui prend les décisions concernant notre avenir. Ces débats doivent être préparés avec soin, car il convient de ne pas « assommer » les femmes avec des discours trop théoriques, aller à l'essentiel, simplement en leur montrant que c'est dans leur quotidien que les revendications émergent. Pour aborder ces rencontres, leur donner un côté convivial : petit goûter, soirées avec animation ...

Voilà donc en quelques phrases le projet du collectif femmes retraitées, notre souhait est que

chaque membre de la CE prenne en compte cette démarche et soit attentif à ce que chaque organisation puisse prendre conscience de l'importance de la syndicalisation des femmes retraitées, que chacune et chacun s'approprie la démarche pour pouvoir l'impulser à tous les niveaux.

Notre collectif est un outil dont s'est doté la direction de l'UCR, c'est-à-dire la CE, pour pouvoir intervenir plus efficacement sur le travail en direction des femmes retraitées.

C'est donc chose normale que nous rendions compte de notre activité et que la CE nous dise si elle convient et si les pistes de travail que nous avons présentées sont les bonnes.

Le constat d'un taux plus faible d'adhérentes doit inciter nos organisations à prendre des dispositions pour inverser cette tendance.

Vie MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT
nouvelle

N° 166

SYNDIQUÉ(E) ET RETRAITÉ(E), c'est notre dossier avec l'interview exclusive de François Thiery-Cherrier, secrétaire général de l'UCR-CGT

L'actualité (L'Europe, la crise...) ; nos rubriques habituelles (international, loisirs, culture, consommation, droit, etc.)

ET NOTRE INVITÉ : Julien Lauprêtre, Président du Secours Populaire Français...

Commande (dans la limite des stocks disponibles)

Nom : Organisation ou section :

Adresse :

.....exemplaire(s) 11 € de frais de port pour 25 exemplaires

Chèque à l'ordre de Vie Nouvelle : 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Commandes : Corinne Scheidt : 01 48 18 84 30

**À DIFFUSER PENDANT
LES ASSEMBLÉES
DE REMISE
DU FNI**

CE de l'UCR 4 octobre 2011

RELEVÉ DE DÉCISIONS

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes de l'UCR - présence du Commissaire aux comptes- (voir Interliaisons numéro 73)
- Activités en direction des femmes retraitées et préparation du 8 mars 2012.
- Tarifs de Vie nouvelle. (voir Interliaisons numéro 73)

1 - APPROBATION DES COMPTES DE L'UCR (Voir Interliaisons numéro 73)

2 - TARIFS DE VIE NOUVELLE (Voir Interliaisons numéro 73)

3 - ACTIVITÉS EN DIRECTION DES FEMMES RETRAITÉES ET PRÉPARATION DU 8 MARS 2012

La discussion a mis en relief la situation des femmes dans la société, la nécessité d'établir un état des lieux de leur place et leur rôle dans notre organisation ainsi que la nécessité de construire une activité spécifique en leur direction. *(55% de femmes retraitées dans la société et 28 % dans notre organisation, combien en situation de responsabilité ?)*

- les femmes dans la société* : faire évoluer les mentalités, nécessité d'être syndiqué à la retraite, y compris pour les femmes ! – bien prendre en compte la diversité des situations
- les femmes dans notre organisation* : est ce que les femmes ont dans notre organisation les responsabilités qui devraient leur revenir ?
- les revendications spécifiques* : construire avec elles leurs revendications tout au long de l'année et les rendre encore plus visibles le « 8 mars 2012

• QUESTIONS SPÉCIFIQUES ÉVOQUÉES :

- l'inégalité des salaires qui entraîne l'inégalité des retraites,
- la remise en cause des droits spécifiques avec les dernières réformes (notamment dans la fonction publique),
- rôle des « aidantes » dans l'organisation de l'aide à l'autonomie,
- nécessité d'utiliser les crédits d'action sociale (qui sont inutilisés), ex : CNAV, CNRACL ... pour diminuer le poids et l'importance des restes à charge.

AU PLAN EUROPÉEN, il est à noter que la commission des femmes de la FERPA a adopté une motion sur les femmes retraitées et qu'en France, il est envisagé avec les autres organisations syndicales une étude sur la place des femmes retraitées.